

Commentaires sur le PADD du PETR

Document de travail

Le Conseil de développement a étudié le projet de PADD prévu dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale 2018-2033 et se félicite de la qualité des travaux qui ont été conduits, tant en matière de documents préparatoires que du projet de PADD, dont ils soutiennent la grande ambition. Le Conseil rappelle la note présentant sa vision, en annexe, et souligne son désir d'une approche privilégiant les biens communs. Ses membres tiennent à noter avec force la nécessité de travailler de façon transversale, et « holistique », de façon à apporter des solutions et à soutenir des projets qui tiennent compte de tous les éléments en cohérence.

Ils souhaitent que partout le dialogue et la concertation associe les habitants, les résidents et non-résidents, sur les projets menés, y compris sur des initiatives citoyennes, et que cela conduise à un **développement durable local exemplaire sur le plan de la démocratie locale pour l'intérêt général**. Afin de contribuer aux travaux, le Conseil a pris l'initiative de différents commentaires et de propositions qu'ils souhaitent voir intégrer dans le PADD et les futurs Documents en découlant. Ses membres souhaitent ainsi souligner les points suivants :

0. Nouvel Axe Transversal : S'engager pour la lutte contre le changement climatique

L'ambition (2.4.) de lutte contre le changement climatique doit être positionnée en Axe transversal, impactant tous les autres.

Ce nouveau positionnement veut souligner cette priorité forte. Cela doit permettre de positionner la **mise en œuvre d'un Plan climat énergie territorial (PCEAT)**, plan qui deviendrait un volet à part entière du futur PADD. Ce plan devra comporter un important effort éducatif mobilisant tous les acteurs et responsables. **La lutte contre le changement climatique doit inspirer toutes les décisions en matière d'urbanisme, de logement, de communication et de mobilité.**

→ Mettre en œuvre la réalisation d'un Plan Energie climat territorial

Le premier objectif est la **sensibilisation des citoyens** à cet enjeu, car la première démarche est de réduire la consommation d'énergie¹. Tout ce qui permettra aux personnes de connaître leur consommation régulièrement a un effet direct sur la gestion des factures d'énergie, et se traduit rapidement par des changements journaliers, réduisant de facto les consommations. La sensibilisation par les écoles (du primaire au lycée) est essentielle.

¹ L'association Negawatt, l'ADEME, la Région Occitanie promeuvent de multiples solutions à cet effet

- Mener un programme exemplaire d'éducation à la maîtrise de la consommation d'énergie, associant la population et les associations

Ce chapitre doit aussi mettre en évidence **le lien du PADD avec les autres politiques publiques** du territoire qui impactent son avenir, portées par l'Etat, la Région Occitanie, ou le Département, afin que soit maintenu l'effort de cohérence territoriale en faveur du développement durable du territoire.

1. Un développement territorial vertueux et durable.

Le **maintien de la qualité paysagère et de l'identité rurale du territoire** (Obj. 1) est une exigence portée par les associations depuis de longues années. Elles ont milité sur ces thématiques dès les premières réflexions sur l'avenir du territoire notamment lors des premières Rencontres du Pont du Gard, qui ont suscité les premières études paysagères, de profil de village, d'entrée de ville. Les objectifs cités paraissent tous très vertueux et sont bien ciblés.

Lors des Rencontres du Pont du Gard d'octobre 2017, les conclusions de l'atelier «urbanisme, paysage, l'habitat» (voir pièce jointe) mettent en exergue deux points :

- la mise en œuvre de « Plans paysage », une opportunité offerte par l'Etat, réunissant tous les acteurs qui contribuent au paysage,
- l'importance de renforcer la part « paysage » dans tous les documents d'urbanisme en le proposant dès la définition des cahiers des charges.

Sont évoquées aussi la possibilité de travailler le paysage à différentes échelles, ce qui peut être très utile s'il n'y a pas de PLUI.

L'étude paysagère réalisée en 2003 par le Pays a mis en évidence que le paysage est « l'identité du territoire et le bonheur d'y vivre ». Malgré cela, les paysages du territoire se sont dégradés surtout par l'expansion des villages, maîtrisée en partie grâce au SCoT. Les principaux points d'attention nous paraissent être :

- de créer une rupture claire entre le construit et la nature,
- de maîtriser l'extension des villages dans la zone de rupture entre la garrigue et la plaine,
- de définir des paysages emblématiques à protéger complètement en interdisant, même aux agriculteurs, tout type de bâtiment. Cela suppose bien entendu une négociation avec les agriculteurs concernés et la chambre d'agriculture, en vue de trouver des solutions alternatives.

Aussi comme suggéré par le PADD, instaurer une cohérence à partir du paysage paraît une approche très intéressante. Cependant le conseil s'interroge sur les modalités de mise en œuvre des objectifs paysagers, car peu de mesures concrètes sont citées, ni d'outils définis, alors qu'il y a urgence, et que la dégradation paysagère de notre territoire est perceptible. Une photothèque, à construire avec le CAUE, semble une première étape.

- Instaurer de façon systématique dans les documents d'urbanisme la notion de paysage

- La construction en zone agricole est très délicate, sauf réhabilitation de mazets, il faut identifier d'urgence des solutions avec les agriculteurs et leurs représentants, pour éviter des atteintes qui encouragent le mitage par changement d'usage, et qui rompent l'harmonie paysagère (Obj2)
- Mettre en place une photothèque des paysages emblématiques et en faire un outil pédagogique

La qualité du paysage habité est une ambition à laquelle nous attachons une grande importance. C'est dans cet esprit que l'étude réalisée avec l'ENS du Paysage de Versailles s'était intéressée aux profils des villages et à l'identification des zones d'extension ne défigurant pas ces profils. Elle devrait être utile pour renforcer la qualité du paysage habité. Les entrées de ville, bourgs et villages sont devenues des zones très dégradées : hauts murs de parpaing, clôtures massives, obstacles très présents dans certains villages cassent tout l'accès au paysage. Comment limiter ces initiatives ? Comment améliorer rapidement les entrées de villages ? Un enjeu majeur est l'entrée d'Uzès de Pont des Charrettes au rondpoint de l'avenue Georges Pompidou pour laquelle une requalification systématique mobilisant tous les acteurs privés et publics riverains serait indispensable.

En ce qui concerne la qualité des constructions individuelles, le CAUE a édité un opuscule très utile, diffusé par le SMGG, d'autres documents (associatifs, architectes, Ademe, ...) donnent des références pour la construction, qui mériteraient une large diffusion. Des procédures existent pour associer les habitants à la définition de prescriptions pour la construction, notamment pour le choix des matériaux. Un effort collectif pourrait être entrepris auprès de tous les acteurs pour en diffuser les principes et étudier comment l'utiliser pour aider ceux qui construisent à mieux intégrer leur projet dans le contexte ancien et traditionnel. On sait aussi que le volume et les proportions des bâtiments d'un village ou d'une ville sont en cohérence. Les urbanistes savent que chaque village se construit sur cinq à huit modèles de maison qui peuvent être agglomérées. Si un nouveau bâtiment ne prend pas en compte cette harmonie, il en détruit les fondements, et les exemples pullulent hélas de constructions neuves mal intégrées.

- Valoriser les études de profil/silhouettes de village et l'intégration de tout nouvel aménagement dans ces profils (Obj4)²
- Promouvoir les conseils et recommandations aux intervenants dans la construction et avant tout permis de construire : clôtures, fenêtre, couleurs, pente des toits, etc.
- Déployer un programme systématique de requalification des entrées de ville et village sur la base des principes du PADD (Obj3, 5)

La découverte du paysage est un magnifique projet pour notre territoire. Il pourrait se mettre en place à travers des projets spécifiques comme celui que certaines associations promeuvent autour du projet « La Route d'Uzès » de Remoulins à Uzès, qui pourrait mobiliser de nombreux acteurs. La découverte du paysage est aussi une pédagogie à mettre en place car les habitants vivent dans un paysage, mais ne le « voient pas ou plus ». Par contre les habitants voient très bien les destructions s'ils habitent à proximité.

² En Cévennes se pratique une démarche collective « Dessine le village », qui permet d'associer tous les habitants à l'évolution du bâti

- ➔ Lancer un « plan paysage » expérimental et démonstratif sur le parcours de la romanité, « La Route d'Uzès », de Remoulins à Uzès³

Les objectifs **de biodiversité** (dont il faut renforcer les compétences sur le plan local, et de mettre en œuvre la compensation de l'artificialisation des sols (dés-imperméabilisation de sols.)), de gestion hydrographique (rivières et nappes) et de dépollution, de mise en place de réseaux : voies vertes et chemins, trames bleue et verte, alignements d'arbres et murs de pierre sèche (qu'il faut réinvestir avec des moyens sur tout le territoire⁴), points de vue et de points patrimoniaux naturels modestes et plus importants sont très louables.

- ➔ Lancer un programme de reconquête des alignements d'arbre en plaine et en approche de villages et bourgs, lancer en zone agricole la plantation d'arbres mellifères en bordure des terres cultivées (Obj10)

En particulier **l'introduction de la nature en zone urbaine** devient une aspiration de tous ; en effet la vie est plus dense aux frontières, comme on le voit dans les marges eau et terre : les rives des rivières sont des lieux de vie intense. De même, un « doigt de nature » dans l'espace bâti (exemples : le Domaine Saint-Firmin à Uzès, la vigne à l'entrée de St Quentin) génère un supplément de vie, une perméabilité écologique et doit être protégé. Cela semble en contradiction avec l'objectif de définir une limite nette entre le bâti et le non bâti, mais c'est lorsque l'urbanisme pénètre la nature que la limite n'est plus établie.

- ➔ Avec l'évolution attendue du climat (pics de chaleur), il y a lieu d'anticiper la nécessité de plus d'ombrages, par la plantation systématique d'arbres d'ombrage dans les bourgs, villages, quartiers, lotissements, habitat individuel, zones d'activité, en définissant un objectif de réalisation⁵

Notre paysage rural doit aussi travailler sur **la gestion des pollutions** : le bruit croissant, la lumière excessive la nuit, la vitesse sur les routes, la circulation de camions de taille trop importante, la poussière des carrières, les zones de déchets et dépôts sauvages ou sans autorisation, etc.

- ➔ Proposer au PETR d'implanter un observatoire des pollutions, alimenté par les citoyens, permettant le traitement et l'élimination programmée de celles-ci

Les objectifs de gestion de l'eau sont prioritaires. Beaucoup a été fait. Mais nos rivières sont polluées. Les zones humides méritent une plus ample protection. La gestion de l'assainissement reste problématique. Le ruissellement en zone bâtie et non bâtie nécessite des dispositifs de captage, de perméabilité des surfaces. En période de sécheresse, les ressources sont menacées et il semble nécessaire de relancer une politique plus active de conservation et de création de ressources nouvelles : retenues collinaires, autres.

- ➔ Etudier un plan de gestion de l'eau (Obj15-19) au niveau micro-local

³ Saisissant notamment l'appel à projet « paysage » 2019 du MTES

⁴ Tout projet d'infrastructures doit être accompagné d'alignements d'arbres et de murs de pierre sèche

⁵ Yves Perret, architecte, « D'architecture cent mots dire.. »

La protection des terres agricoles contre l'urbanisation et les prélèvements pour les déplacements (routes, roclades, ronds-points) est un enjeu majeur. Les transformations d'usage se font parfois à l'initiative d'agriculteurs et de professionnels qui bénéficient d'autorisations permises par la réglementation, contrairement aux prescriptions paysagères d'intérêt général. Aussi la préservation des paysages doit être traitée par les structures agricoles (Chambre, Safer, jeunes agriculteurs, Coopératives) et croisée avec une politique agricole locale qui encourage un parcellaire diversifié et la dynamisation de filières locales anciennes et nouvelles viables. Celles-ci doivent s'insérer sur les zones agricoles existantes, ou à reconquérir, et notamment les zones à caractère patrimonial, y compris en abord de villages, d'hameaux et bourgs (l'importance des transitions, des limites, des ruptures urbain/rural). Où en est la démarche entreprise par la SAFER sur le Département ?

La coupure entre villages est un enjeu urgent dans certaines zones. Par ailleurs, le fait que 50% des agriculteurs partiront en retraite dans les années qui viennent est une fragilité de plus qu'il faudra traiter spécifiquement en lien avec la Chambre d'Agriculture, car elle peut conduire à des impacts graves sur le maintien de l'identité rurale de notre région.

→ Encourager les concertations au sein du monde agricole pour la protection des paysages en fonction de l'évolution des structures paysannes sur le territoire (installation, déprise, nouvelles filières)

Le SCoT actuel avait défini une limite à l'extension d'espaces urbanisés à 10% de la surface déjà urbanisée. Cette mesure a-t-elle été efficace sur cette période ? Il manque une évaluation d'impact qui permettrait de mieux juger de l'effet du premier SCoT. La croissance prévue et constatée de la population par rapport aux 15 dernières années est moindre. L'objectif de 50% de réduction de cette consommation par rapport aux 15 dernières années ne semble pas suffisant. Est-il à la hauteur des enjeux de protection de notre territoire ?

→ Evaluer l'impact du premier SCoT sur la maîtrise de l'urbanisation

En ce qui concerne **la garrigue et la forêt**, peu est dit : il nous paraît indispensable d'initier à ce sujet une réflexion approfondie. Ces zones ne peuvent avoir pour seul avenir la prolifération de sangliers sans contrôle, ou de parcs solaires non programmés et non insérés dans les paysages. Comment réintroduire le pastoralisme (voir Espagne), comment y implanter points d'eau et retenues collinaires, y compris des zones de culture sèche, quels usages touristiques durables, quels défrichements pour reconquérir de l'espace agricole ou d'herbage ? **La récente « cabanisation » de la garrigue** qui est en développement, augmente les risques en cas d'incendie (cf. les récentes catastrophes en Californie). Le rapport sur ce sujet de l'atelier des Rencontres du Pont du Gard 2017 propose une piste en travaillant en amont sur le règlement des PLU.

→ Définir un plan concerté pour la garrigue (Obj20)

→ Introduire une clause anti « cabanisation » dans les PLU en cours et à réviser

Les objectifs de maîtrise de l'urbanisation sont essentiels. Ils sont dans la ligne des orientations du CAUE, des objectifs nationaux de revitalisation des centres villes et d'inclusion sociale, de la nécessité absolue de préserver l'espace agricole et alimentaire (ou plus tard de séquestration du carbone, cf. dernier rapport du GIEC), et de tant d'efforts menés ci et là. Il y aurait lieu de mentionner aussi les

références à la qualité architecturale (le rôle des architectes), à l'habitat bioclimatique, à l'utilisation des matériaux locaux (la pierre, les enduits, la ferronnerie, les produits bio sourcés, issus du terroir). Les lotissements actuels⁶ ne répondent pas aux enjeux d'efficacité énergétique en climat méditerranéen, et n'ont pas suffisamment intégré une réflexion urbanistique, paysagère, architecturale : pas de positionnement bioclimatique, terrains de taille trop importantes, qualité du bâti médiocre, localisation éloignée de tous services et emplois, urbanisation défailante, qualité des matériaux, etc.

→ Proposer un plan clair d'alternative aux lotissements à l'attention des élus par l'organisation d'ateliers dans chaque zone paysagère associant les acteurs (Obj21-22)

Pour que ces orientations se mettent en place **un important programme d'éducation à la compréhension du territoire et à la gestion de l'espace** doit être mené. Très peu de responsables locaux portent ces orientations clairement, et on attend de ceux-ci qu'ils les affirment fortement non pas comme une contrainte mais comme une chance. Ce leadership communiquant est attendu pour que chacun se sente responsabilisé, y compris les acteurs privés. Enfin il apparaît que des compétences nouvelles seront nécessaires pour les mettre en œuvre : l'ingénierie capable de travailler dès à présent sur l'ensemble de ces objectifs est à renouveler, à rechercher, à créer et former sur notre territoire, au sein des communes, communautés, et syndicats, et y compris au niveau des prestataires et entreprises.

Pour gagner cette ambition, il ne faut pas attendre. Les responsables peuvent agir dès à présent et signaler par de multiples actions locales, que peut se mettre en place une dynamique démonstrative, éclairant les orientations portées par le nouveau SCoT.

→ Encourager la prise de parole politique sur l'ambition du nouveau PADD et mener le débat public avec tous les acteurs et les citoyens (y compris résidents non permanents)

3. Solidarité et proximité territoriale

L'axe 2 « accueillir solidaire » du PADD est insuffisamment approfondi sur le plan de la solidarité. Il y a un fort ressenti social dont il y a lieu de tenir compte, notamment dans les zones les plus frappées par l'absence d'emploi. Il nécessite une ambition accrue favorisant la solidarité entre les communes riches et pauvres, d'une part et un effort conséquent d'inclusion sociale, d'autre part : nous proposons de créer une nouvelle Ambition qui viendrait se positionner en premier point.

→Nouvelle Ambition 2.1. Instaurer un esprit de solidarité territoriale et d'inclusion sociale

Nous souhaitons mettre en exergue la nécessité pour les parties du territoire les plus riches de venir en aide aux parties de territoires plus pauvres, qui peuvent être les quartiers, des zones rurales enclavées, des pôles moins favorisés pour diverses raisons.

⁶ Cf la vidéo de la conférence (2018) du CAUE « les autres formes du lotissement »

Il nous paraît que ce volet. Il nous paraît important de **soutenir la solidarité communautaire**. En particulier, les petites communes se voient, du fait des réductions des dotations, confrontées à de graves défis budgétaires pour contribuer aux dépenses sociales : les services de secours et d'incendie, par exemple. Il nous semble que face à ces difficultés, à l'image de ce qui se fait dans d'autres régions rurales⁷, des moyens de péréquation pourraient être étudiés, tels le « pacte de solidarité territoriale » qui permet la réalisation de nombreux projets de proximité adaptés aux besoins, aux attentes et aux réalités de la commune et de sa population, ou la « dotation de solidarité communautaire », qui permet le financement des projets, via des fonds d'intervention ad hoc (équipement communal, habitat, économie).

➔ Etudier un mécanisme de solidarité intra-communautaire entre communes

Nous voulons aussi nous assurer que le projet de territoire, ses aménagements, sa politique de développement durable, garantisse un égal accès à tous, en matière environnementale (infrastructures, qualité de vie), de services (santé, mobilité, accès aux commerces) et d'économie (emplois). La lutte contre l'exclusion doit s'adresser aux personnes touchées par la pauvreté, le handicap, les minorités, et concerner aussi l'accueil des migrants.

Cette **démarche active d'inclusion sociale**, pour que « personne ne soit laissé de côté »⁸, pour l'accès aux services, pour lutter contre la pauvreté, pour trouver un emploi, pour lutter contre les inégalités hommes-femmes, pour le respect des droits.

En particulier devrait être promue la prévention de la délinquance, de l'insécurité et des addictions de tous types dans les communes du PETR les plus touchées par ces problématiques.

Là où la population le souhaiterait, après consultation approfondie, il pourrait être proposé d'accueillir des migrants, dans des bâtiments publics inoccupés et d'y animer un centre d'accueil et d'orientation dans le cas des urgences humanitaires (guerres, catastrophes naturelles).

➔ Consolider avec les outils et les acteurs existants sur notre département un plan de « lutte contre l'exclusion »

Nous approuvons la recherche de la **construction d'une « armature » territoriale** équilibrée par la création des « polarités », zones identifiées et couvrant tout le territoire. Peut-être certaines frontières pourraient être légèrement modifiées. Elles font apparaître le vide au nord et le « mitage » au sud, à combattre. Surtout, ces polarités peuvent et doivent contribuer à plus d'autonomie locale. En effet, laisser se développer un ou deux villages dans chaque polarité au détriment des autres pourrait permettre la revitalisation des « polarités » : arrivée de commerces, voire d'entreprises individuelles, et/ou associatives de services ou culturelles, plus grande facilités pour les visites groupées à domicile (soins, isolement).

Pour les gros bourgs, il est essentiel de conserver leur typicité patrimoniale et leur caractère rural, sans se laisser aller à la tentation de la conurbation, sous prétexte de modernité. Les projets de PEM doivent être évalués à l'aune des modifications rapides de comportement et de mobilité. « Pôles,

⁷ Voir la communauté de communes du Clunisois, ou l'agglomération de Fougères

⁸ Principe premier de l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (2015) auquel la France a adhéré

polarités, etc. », ces termes ne doivent pas cacher la réalité de nos petites villes et villages. Si nous validons l'approche par « singularité » (ou identité) des sous espaces, il ne faudrait pas que certains qui sont plus atteints que d'autres par l'urbanisation en zones agricoles soient passés par « pertes et profit », et que la requalification paysagère soit abandonnée.

➔ Introduire la notion de « requalification paysagère, urbanistique et environnementale » dans les principes d'aménagement sur le territoire (Obj27)

Une offre de logements diversifiée est une réponse à une demande qui évolue, notamment le locatif. Mais l'offre peut se caler sur le modèle traditionnel : bâtir du centre du village vers la périphérie : petits appartements dans le centre, appartements avec une terrasse, maison avec une cour, maison avec un petit jardin donnant par une porte sur la campagne, ce qui permet une moindre consommation d'espace. S'il y a des bâtiments ou des lots en déshérence dans les villages, la commune devrait pouvoir les racheter directement ou via des structures ad hoc, pour leur réhabilitation (étude à mener sur le territoire). L'appel à des compétences architecturales doit être encouragé.

La construction de studios et d'appartements à une chambre pour les jeunes qui travaillent sur place est à promouvoir. Dans le cœur des villages, des maisons en R+2, dans le style de celles du village et dans les mêmes proportions en lien avec Habitat du Gard peuvent être encouragées. Un récent projet, avec des commerces aux rez-de chaussée, n'a pas abouti à St Quentin. A l'inverse, à Uzès où pendant des années, l'accent a été mis sur les services, la commune entreprend de construire des logements, point très positif, mais les volumes de certains de ces bâtiments peuvent être assez décalés en regard des autres bâtiments de la commune. Ainsi les terres du mas d'Azur sont une opportunité pour densifier l'habitat, si les discussions avec le propriétaire le permettent.

➔ Mettre en place une plateforme d'information, d'accompagnement, de partage et de promotion pour le logement social, notamment pour l'accueil des jeunes et des plus défavorisés (Obj29, 30)

La typologie de la silhouette et profil des communes a fait l'objet d'une étude de l'ENS du Paysage de Versailles dont le résultat a été intégré dans la charte. Cette étude doit pouvoir orienter les réflexions en cours sur le type de bâtiments individuels ou collectif à construire dans les enveloppes urbaines. Nous approuvons le rappel des formes urbaines typiques, traditionnelles, patrimoniales, historiques, pour lesquelles l'éducation des acteurs : constructeurs, bâtisseurs, artisans, agences et des clients doit être promue. La modernité architecturale (bioclimatique, nouveaux matériaux, etc.) est un atout que l'on doit défendre si elle ne menace pas l'harmonie du bâti existant).

La réduction des déplacements motorisés dans notre zone est un enjeu important, les statistiques étant éloquentes : 95% de déplacements des actifs en voiture! C'est un sujet hautement complexe, auquel il faut remédier progressivement. L'objectif premier est de réduire ces déplacements, par l'urbanisme. La première demande à satisfaire est celle des transports contraints : conduite des enfants du primaire à l'école et accès journalier à un commerce (épicerie, boulangerie, etc.). La seconde est le déplacement domicile/travail, sachant que les cars scolaires répondent à l'accès aux collèges et aux lycées.

Tout cela a un rapport étroit avec l'urbanisme : construire au plus près du centre et exclure les lotissements en pleine nature et les commerces séparés des centres urbains. Il faut construire des circuits doux pour aller à l'école et « faire ses courses », favoriser la marche à pied, ou à bicyclette⁹ favorables à tout point de vue pour la santé. Le retour des commerçants ambulants doit être soutenu. Les maires peuvent aussi favoriser l'arrivée d'un commerçant en prenant à sa charge l'investissement immobilier dans le magasin, une partie du bail, une franchise fiscale.

Dans la même ligne, l'installation de commerces en périphérie, déjà importante, doit être maîtrisée au profit de magasins plus modestes en centre-ville, comme le disent et le font déjà les grandes enseignes. La livraison à domicile, via l'usage d'Internet, est un fait inéluctable lourd dont il faut dès à présent anticiper les effets.

- ➔ Mettre en place un outil territorial d'aide à l'installation de commerces de proximité dans les villages, bourgs, et les quartiers
- ➔ Etudier un dispositif ciblé « action cœur de ville », adapté à notre ruralité

Pour le trajet domicile/travail, ce sont les positionnements des arrêts de car qui sont critiques. Ils doivent être adaptés à la demande. Les interfaces des horaires bus/train doivent être améliorées pour réduire les temps de parcours. L'optimisation de l'usage de la route ne doit pas conduire à surinvestir dans les routes, mais à conserver les chemins départementaux en voies rurales « tranquilles ». La promotion de l'usage de la bicyclette, y compris électrique, et d'autres modes moins impactant sur les infrastructures, doit être soutenue. Le covoiturage (et autres solutions raisonnées, participatives, et moins polluantes) doit être soutenu en créant des parkings ad hoc : ils ont déjà été identifiés. Un système de taxi collectif et à la demande a réussi dans certaines ruralités, et les usages vont aussi évoluer rapidement avec les nouvelles technologies, qui vont favoriser la livraison à domicile (drones, notamment), la copie 3D, le travail à distance.

Le projet de PEM routier doit être à la mesure de notre territoire rural, et éviter « l'emballage aménageur », et la consommation de terres agricoles. (Obj24)

- ➔ Le plan transport : à compléter (Obj32-35)

Dans ces domaines, c'est aussi le télétravail ou le co-working qui peuvent être développés. Ce dernier semble se déployer dans la ruralité (paysage, tranquillité, qualité de vie, etc.), ce qui est une opportunité importante pour notre territoire, compte tenu de la qualité de nos paysages. Aussi, la première urgence est l'arrivée rapide de la fibre optique, mais elle doit être faite en priorisant l'emplacement des espaces de travail partagé. Il faut donc identifier ceux-ci rapidement.

- ➔ Identifier les zones privilégiées urgentes pour la fibre optique pour ne pas délaissier les villages et les quartiers

Il existe des dispositifs de soutien à l'isolation des logements qui restent méconnus et nécessitent que l'on en fasse une promotion importante, mais aussi si on fournit l'ingénierie qui va avec. L'autonomie énergétique individuelle doit être promue.

⁹ La bicyclette électrique va se populariser très rapidement et créer de nouvelles solutions de mobilité quotidienne

Le deuxième sujet est la production verte de l'énergie. Ayant heureusement exclu les éoliennes, le territoire est confronté à la production solaire locale et décentralisée. Sur ce sujet, le SCoT/PADD peut apporter une vision globale en vue de l'implantation de fermes solaires dans les garrigues pour les besoins énergétiques locaux. Actuellement, ce sont les maires qui décident de cet investissement en ordre dispersé, et sans les règles paysagères qui devraient les accompagner.

Par ailleurs, de nombreuses pistes décentralisées peuvent et doivent être explorées. En Uzege, CITRE, coopérative qui pourrait changer d'échelle, a commencé de mettre des panneaux solaires sur les bâtiments publics, et cherche à répondre à une demande électrique locale. D'autres acteurs pourraient être encouragés à investir ce marché. Ce programme pourrait être massivement déployé, pour changer d'échelle, et faire exemple pour tous les toits des bâtiments commerciaux existants. Des « ombrières solaires » obligatoires sur tous les parkings publics et ceux des zones commerciales peuvent être prescrites, offrant simultanément des prises de recharge pour les voitures électriques. La proposition d'un projet de centrale électrique villageoise faite par certains est intéressante si elle peut rassembler le village concerné et ses habitants sur ce sujet.

➔ Démultiplier l'impact des opérateurs installant du solaire, y compris via les acteurs de l'économie sociale

4. Attractivité du territoire

Les dynamiques économiques du territoire ne vont pas dans le bon sens.

Le potentiel agricole du territoire n'est pas valorisé à la hauteur de sa qualité, nombre de filières sont aussi sous investies (voir d'autres régions, voir d'autres pays voisins Italie/Espagne qui réussissent mieux que nous, avec les mêmes contraintes). Les industries et pôles artisanats existants sont menacés. La fragilité des petits commerces, et leur faible durée de vie, ne permettent pas d'accumulation de richesses. La valeur ajoutée locale ne se redéploie pas dans les activités productives locales.

Plusieurs produits agricoles bénéficient d'une appellation et d'une IGP, mais ne sont pas assez connus, ni présentés dans les principaux centres touristiques de notre région, par exemple le Pont du Gard (tentative avortée). Aujourd'hui à la lumière de cette expérience, il est temps de mettre en place un espace de promotion de ces produits dans l'enceinte du Pont du Gard. Le lancement en 2015/2016 d'un **programme alimentaire territorial** n'a pu aboutir. Il est urgent de le relancer en tenant compte des nombreuses expériences réalisées ailleurs avec succès. Les travaux préparatoires ont mis en évidence une typologie de débouchés pour les agriculteurs : marchés de gros et marchés de détail. Pour favoriser une autonomie alimentaire, il faut développer les filières de demi-gros, et les outils qui les accompagnent (laverie, emballage, froid), afin de servir une demande de ce type : cuisines de l'Uzège, des autres bourgs, cantines et Epahd, qui demandent des quantités moyennes préparées. Les circuits courts dans ce domaine ont un double effet : donner à l'agriculture locale des débouchés réguliers et surs, et réduire les émissions de GES, ils sont aussi un facteur d'autonomie et de maîtrise du territoire.

➔ Relancer le programme alimentaire territorial, sur la base de la demande locale (obj43)

Certains des objectifs agricoles mériteraient d'être travaillés plus en profondeur. Si l'on ne doit pas mettre d'obstacles inutiles à l'investissement agricole (constructions productives), il y a lieu de **tenir compte des prescriptions environnementales, patrimoniales et paysagères** qui doivent s'appliquer à tous (Obj42), et qui forment aussi une part de la valeur ajoutée (le capital naturel, patrimonial et paysager impacte la formation des prix).

Il y a lieu de se prémunir d'effets d'aubaine, certains investissements en infrastructures et bâtiments agricoles peuvent être détournés en opérations immobilières, conduisant à des effets négatifs à terme sur les zones agricoles productives.

Si le diagnostic sur les zones d'activité est éclairant, il semble qu'il doive aller au-delà pour étudier comment valoriser mieux, en réseau, et non en compétition entre les communes et les CC voisines, les espaces existants et vacants, et y compris certains locaux et bâtiments existants (coopératives viticoles, hangars industriels vacants, zones à l'abandon, par exemple), pour le maintien et l'implantation d'activités économiques de qualité (éviter les implantations polluantes). Il faut en effet appliquer la réglementation pour végétaliser les centres commerciaux existants, voire les « camoufler », réduire leur luminosité, pour en faire des sites écoresponsables, labellisés.

Le grand nombre de projets de ZAE cités par le projet de PADD peut conduire à s'interroger sur la nécessité de les mener tous à bien, surtout si leur viabilité est mal démontrée, si en parallèle on promeut une activité économique indépendante, artisanale, individuelle, dans de petites et moyennes structures qui peuvent créer potentiellement plus d'emplois de qualité, en centre-ville, dans les quartiers et les villages (opérations cœur de ville).

En particulier, il nous paraît prioritaire de travailler sur la revitalisation des centre-ville (Remoulins, Aramon, par exemple), de certains quartiers, et sur le bâti existant, plutôt que d'envisager hâtivement de nouvelles extensions commerciales qui auront un impact négatif sur la vie des villages et l'attractivité urbaine, impactant d'ailleurs la valorisation future de l'habitat résidentiel. Il y a lieu aussi de tenir compte des projets émergents dans le domaine agricole par exemple.

On pourrait enfin insister sur les **emplois liés à la transition écologique et numérique** en cours en Europe. Le dossier Clean Tech à Aramon doit faire l'objet d'un suivi pour s'inspirer des bénéfices attendus. Et souligner que notre attractivité doit tenir compte de la compétition nationale, voire européenne entre territoires ruraux d'excellence dans laquelle nous sommes.

→ Repenser l'ensemble de l'offre et de la demande commerciale sur le territoire, au travers d'une étude participative favorisant le dialogue. Il y a lieu d'analyser l'existant, sa viabilité économique, et de mesurer les manques, en tenant compte des objectifs de revitalisation des bourgs, avec la volonté de ne pas réduire notre surface agricole, des nouvelles exigences de cadre de vie portées par les autorités publiques et l'opinion publique, et des changements de comportement. (Obj49)

Il faut aussi investir lourdement pour le soutien à **l'activité indépendante et individuelle**. Il ne s'agit pas seulement de la culture « à la mode » des start-up, mais aussi du maintien et du développement d'emplois existants et d'opportunités nouvelles nombreuses en principe, mais fragiles par nature. Il faut développer des outils d'appuis, les espaces de co-working déjà cités, mais aussi des services d'appui tels qu'un « centre de services partagés », l'existence de logements à durée courte ou

moyenne, la disponibilité de bureaux équipés, la fluidité internet, les plateformes de financement et de commercialisation en ligne, les lieux de formation (en soirée), et pourquoi pas une fiscalité locale incitative,

Pour attirer et maintenir les entreprises ou les indépendants, il faut des outils d'intervention. Il serait possible d'étudier la création d'un **fonds d'amorçage**, remboursable, (s'insérant dans des réseaux régionaux ou nationaux existants), comme d'autres régions rurales ont pu les mettre en place. Le club des entrepreneurs du territoire doit être plus actif à cet égard pour épauler les emplois existants. Les structures d'économie sociale, comme nous en connaissons sur le territoire (CITRE, Airelle, UP, ..) doivent être promues et bénéficier aussi de ce type d'appui.

Par exemple, un PNR qui voyait la disparition progressive de ses emplois a créé un site où sont annoncées toutes les ventes et fermetures d'entreprises prévues et en fait une promotion permanente. Il offre au candidat repreneur un voyage gratuit pour venir sur place, puis des facilités pour se loger localement.

➔ Faire l'inventaire des structures de soutien à l'initiative indépendante et TPE, et proposer un programme et des initiatives en ce sens

On doit enfin travailler sur le **lien formation/emploi/entreprise**, et développer les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques et les écoles/organismes de formation afin de satisfaire les besoins des entreprises locales et collectivités en terme d'emploi ; on peut aussi chercher à favoriser l'emploi des jeunes diplômés issus des communes du PETR Uzège Pont du Gard au bénéfice des entreprises locales qui recrutent afin de vivifier le marché local du travail.

Le PADD ne fait pas mention, ou pas assez, des **services publics** de santé et de retraite, d'enseignement et de formation, de culture et de communication, de leur évolution et des atouts qu'ils pourraient apporter à l'économie du territoire. Les nouveaux services publics dans une économie rurale numérisée doivent aussi faire partie de ces réflexions, notre territoire pouvant être en pointe sur ce domaine. La demande de services de proximité doit être étudiée en fonction des orientations du projet de développement territorial.

L'économie touristique nécessite une très large réflexion.

Le tourisme en Uzège-Pont du Gard est soumis à un grave danger, celui de **basculer dans un tourisme de masse destructeur d'identité**, impactant par des infrastructures surdimensionnées les paysages, le patrimoine et la ruralité, la culture locale, ou dévoyant notre terroir par une commercialisation à outrance de produits touristiques externes « le provençal made in China ». Attention à l'effet Mont Saint-Michel ! La Grotte Chauvet et le Pont du Gard ont un impact sur le territoire qui peut avoir un effet négatif sur la politique du Département qui promeut un tourisme vert. L'autre faiblesse, bien reconnue dans le PADD, reste le faible nombre de chambres disponibles, hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, pour lesquels un effort tant quantitatif que qualitatif doit être mené.

Le capital territorial par excellence de notre territoire est d'abord celui de son **patrimoine antique et bâti historique**. Il s'appuie aussi sur le **capital vivant des savoir-faire**, des artisans et des acteurs endogènes qui doivent Il y a lieu de faire un inventaire systématique du patrimoine existant sur

lequel il est possible de bâtir une valeur économique additionnelle par sa mise en valeur concertée. Il faut ainsi penser le patrimoine comme un facteur d'attractivité essentiel, pouvant générer emplois et valeur ajoutée.

→ Définir une ambition patrimoniale pour le territoire (Obj 52) (à préciser)

L'absence d'ingénierie touristique est une des faiblesses du territoire, car pour faire des nuitées, il faut pouvoir garder les touristes par des packages sur plusieurs jours. Or, malgré de très gros efforts par exemple pour entretenir et baliser des chemins de randonnée, qui restent peu parcourus, essentiellement par des locaux, peu a été fait pour constituer des packages (culture/nature/patrimoine/restauration/hôtellerie) permettant de maintenir et accueillir les touristes sur place, du fait de la parcellisation de l'offre, du peu de travail et d'intérêt collectif, de l'absence de liens entre les offres, d'une culture l'accueil de niveau international assez médiocre, du peu de formations disponibles, du manque d'imagination peut-être.

Il serait utile de travailler sur une typologie touristique plus fine, et travailler sur des cibles valorisantes : la demande qualitative d'étrangers hauts de gamme, le tourisme de nature et de jeunesse, la demande pour des lieux alternatifs (mariages de destination, camps de soleil et de nature, remise en forme, bien être et santé, etc.), l'offre multilingue, outre le tourisme vert. Par exemple, le touriste qui vient à Uzès ne reste que quelques heures, parfois moins, car l'offre est insuffisante en matière culturelle, éducative, d'interactivité. L'autre aspect est le nombre limité de chambres. Les gîtes ne sont pas très nombreux, sont pleins en juillet et août ce qui est suffisant pour ceux qui ne sont pas vraiment professionnels. Les hôtels ne se sont pas implantés autour du Pont du Gard, car rien ne retient le visiteur, mais surtout parce que la clientèle est très saisonnière et qu'ils ne pourraient survivre à des hivers sans clients.

Il y a donc un très gros travail à faire sur le plan touristique, y compris une culture d'accueil bien pensée, tous les éléments étant liés les uns aux autres. Un audit par un regard extérieur d'un expert pourrait permettre de mieux identifier les forces et les faiblesses et donner les grandes lignes d'une stratégie à mener.

→ Elaborer une stratégie touristique à partir des axes forts : romanité, garrigue, itinérance douce, gastronomie et œnotourisme, artisanat et villages typiques (obj56-58)

Le projet de **Parc Naturel Régional** (Obj61) est un atout formidable pour notre développement touristique. Il peut et doit bénéficier de « l'arc des PNR » qui se forme depuis la frontière italienne au piedmont pyrénéen, qui fourmille d'exemples, d'idées et de projets de tourisme durable.

Sur le plan **culturel**, notre territoire est extrêmement riche, du fait de son histoire ancienne et récente. Cet ancrage culturel est un immense facteur d'attractivité. Il n'est pas assez fait mention de nos caractéristiques régionales dans les considérations du PADD sur la culture, et il nous paraît nécessaire de ne pas les oublier : la culture protestante cévenole, l'évêché d'Uzès, autre référence religieuse, qui ont structuré notre territoire, l'Occitanie, le mélange des cultures, l'identité rurale ancrée, qui donnent du sens à nos projets. Il y a là une profondeur qui dépasse certains sujets culturels cités par le projet de PADD, et dont nous devons tenir compte.

Le PADD devrait susciter la réflexion autour d'un véritable **projet culturel participatif et inclusif**, comme l'ont proposé certaines associations. C'est à partir de cette réflexion que pourraient se justifier les investissements culturels en réseau, irrigant le territoire. Il faut aussi s'inscrire dans une ambition nationale recherchant les moyens d'**élever notre image territoriale par des signaux forts** comme d'autres régions ont pu le faire : liens culture/patrimoine/art contemporain, participation de notre territoire aux réseaux culturels et artistiques régionaux (Nîmes, Arles, Avignon, Montpellier, Alès).

→ Elaborer un projet culturel pour le territoire (Obj58)

L'Uzège Pont du Gard peut et veut occuper un positionnement stratégique, à la frontière entre l'Occitanie et la Provence. Son identité doit pouvoir s'insérer dans les dynamiques régionales sans « perdre son âme », sans céder au mercantilisme et à la culture des infrastructures ou des « projets » mal conçus, sans se plier à des forces qui ne tiennent pas compte de l'identité rurale et la qualité de notre « territoire culturel d'exception, de paysage emblématiques, d'archipels de villages concentrés, d'agriculture et de viticulture de terroirs, de biodiversité et de capital naturel ». Tous ces éléments doivent être préservés pour nous même, les générations futures, seuls garant de la qualité de vie de notre avenir. **Il nous faut un territoire vivant, sans violence, inclusif et vertueux sur le plan environnemental et climatique.** C'est cela qui justifiera son attractivité et sa viabilité à long terme.

Vision du Conseil de développement du territoire Uzège- Pont du Gard Réunion du 8 novembre 2018

Le Conseil de développement de L'Uzège-Pont du Gard réuni le 8 novembre pour une session ordinaire se félicite de la revitalisation de cette structure, qui cherche à représenter les forces vives et la société civile du territoire, et remercie le président Louis Donnet de sa confiance. Il affirme son souhait d'être un acteur de la nouvelle feuille de route et du projet du développement durable du territoire, de sa qualité de vie et le bonheur d'y vivre, et d'y contribuer de façon constructive.

Le Conseil de développement souhaite favoriser l'intérêt général en s'appuyant sur le capital naturel, humain, économique et culturel du territoire. Il met en avant l'urgence de préserver, de réguler, d'organiser nos biens communs que sont la nature, l'air et l'eau, la biodiversité face au changement climatique, ceux que portent les hommes et les femmes, les jeunes et les anciens du territoire dans leurs lieux publics, les espaces de savoir et de travail, leur santé et bien-être, leur lieux de communication et de culture. Il souhaite que notre territoire soit exemplaire, qu'il repose sur « une économie du bien commun »¹⁰ qui se crée « en marchant », favorisant la coopération et la collaboration, les approches transversales, le partage, l'expérimentation et l'initiative. Car c'est avec ce « label d'excellence » que notre territoire pourra déployer un « marketing territorial » puissant.

Pour les membres du Conseil et les institutions qu'ils cherchent à représenter, on aspire à un territoire vivant, s'appuyant sur la beauté des paysages et des villages, s'inspirant de son histoire, ses racines et ses traditions, et un territoire qui valorise toutes ses ressources endogènes, permettant une certaine autonomie. Cette ruralité dynamique bénéficiant d'une agriculture et viticulture pérenne, peut aider à définir un avenir équilibré où chacun trouve sa place. Pour cela, l'effort éducatif et de formation, de sensibilisation au long de la vie doit être une priorité de tous les acteurs. Le Conseil souhaite aussi que l'on puisse éclairer l'avenir des citoyens, habitants, résidents et non-résidents, à l'horizon 15 ans, et ainsi anticiper les difficultés que le territoire devra affronter : chute des emplois industriels, inefficacités et divergences emplois/habitat, déprise agricole, pression urbaine non contrôlée, dévalorisation de la qualité environnementale et paysagère, formation des jeunes, vieillissement de la population, le « tout voiture », la perte d'attractivité, etc.

¹⁰ Jean Tirolle, prix Nobel d'économie, Institut national polytechnique de Toulouse

Le Conseil est prêt à travailler sur les dossiers que lui soumettra le PETR Uzège Pont du Gard. Il est aussi conscient que d'autres institutions déploient des initiatives publiques, économiques, environnementales, culturelles, sociales : programmes nationaux et régionaux, agglomérations voisines, projets PNR, Grand Site, etc. dont il y aura lieu de tenir compte. Le Conseil souhaite aussi définir son propre agenda en fonction de ses priorités, d'initiatives de ses membres et d'urgences, et tenant compte de l'agenda des élus, agenda qu'il soumettra aux instances du PETR. Il souhaite qu'au-delà du travail en son sein, le dialogue et la participation à la réflexion collective soit large, qu'elle permette ainsi de mieux préparer des décisions transparentes, d'assurer une gestion publique intègre, et de mettre en mouvement tous les acteurs du territoire. Il pourra faire des propositions sur des modalités participatives : moyens de communication, « grand dialogue », implication des jeunes.

Présidente :

Sophie Lossky, s.lossky@orange.fr; 0620952120

Vice-président(e)s :

Audrey Girard, agirard@orpi.com; 0772202156

Olivier Ruault, Olivier@superecole.fr; 0671430934

François Baret et Henry de Cazotte en binôme, francois.baret@bustan.fr; 0607290000,
hdecazotte@gmail.com; 0652465414